

"Fil rouge" en cas de décès AAAJu

En cas de décès dans le cadre de l'AAAJu, la participation de l'association est définie comme suit :

carte l'association enverra une carte lors du décès d'une personne proche de l'association (membre du comité, son conjoint et/ou enfant, membre d'honneur, président et directeur de société)

annonce l'association ne fera pas paraître d'annonce dans les journaux régionaux

délégation une délégation rendra les derniers honneurs lors du décès d'un membre du comité, son conjoint et/ou enfant, d'un membre d'honneur

Notice acceptée par l'assemblée générale du 18 février 2017